

Passage des convois exceptionnels - sens Reims vers Rouen - hauteur > 4.50 et < ou = 4.70m
ou gabarit ne permettant pas l'emprunt de l'échangeur N31/D1131 : largeur > 4.00m

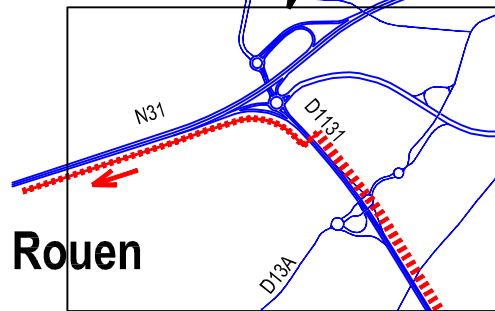
60159_Compiègne-10

COMPIEGNE

Remy

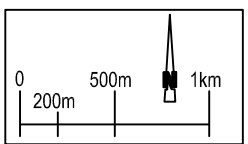
Noyon

Voir plan Détail
60159_Compiègne-11



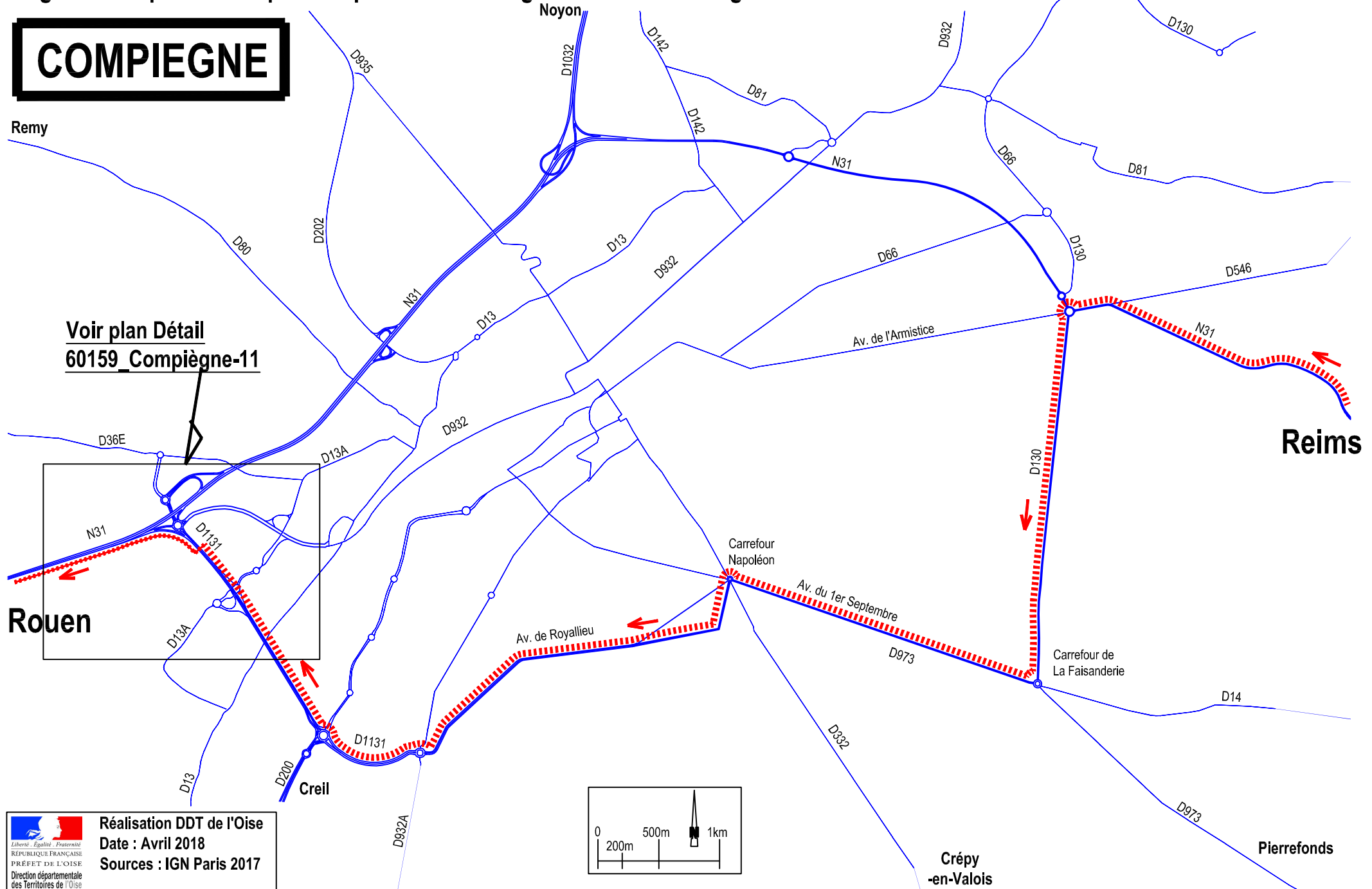
Rouen

Reims

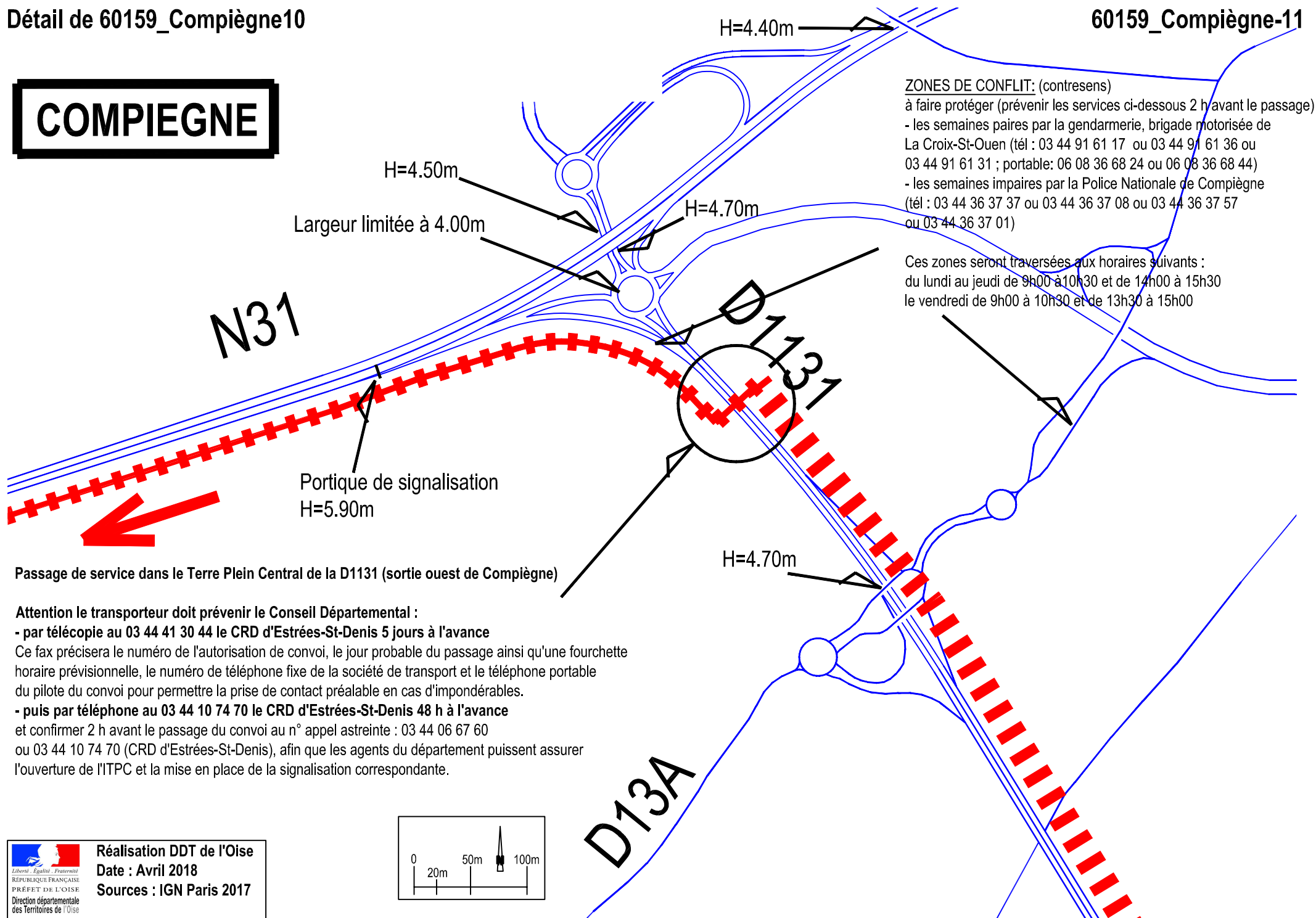


Crépy
-en-Valois

Pierrefonds



COMPIEGNE



Attention le transporteur doit prévenir le Conseil Départemental :

- par télécopie au 03 44 41 30 44 le CRD d'Estrées-St-Denis 5 jours à l'avance

Ce fax précisera le numéro de l'autorisation de convoi, le jour probable du passage ainsi qu'une fourchette horaire prévisionnelle, le numéro de téléphone fixe de la société de transport et le téléphone portable du pilote du convoi pour permettre la prise de contact préalable en cas d'impondérables.

- puis par téléphone au 03 44 10 74 70 le CRD d'Estrées-St-Denis 48 h à l'avance

et confirmer 2 h avant le passage du convoi au n° appel astreinte : 03 44 06 67 60 ou 03 44 10 74 70 (CRD d'Estrées-St-Denis), afin que les agents du département puissent assurer l'ouverture de l'ITPC et la mise en place de la signalisation correspondante.

